

Le QuintinAIS

Bulletin municipal mensuel



ADRESSES ET HORAIRES

MAIRIE

Du lundi au vendredi de 9h à 12h
et de 14h à 16 h 30
Le samedi de 10h à 12h
Tél : 02 96 74 84 01
Fax : 02 96 74 06 53
mairie@quintin.fr
www.quintin.fr

POLICE MUNICIPALE

Laurent BOULAIRE
02 96 74 84 01 - 06 27 22 75 65

SALLE DES FETES ET CAMPING

02 96 74 92 54

MJC DU PAYS DE QUINTIN

La Fosse Malard
02 96 74 92 55
www.mjcpaysdequintin.fr

CYBERCOMMUNE

Lundi : 10h-12h & 13h-14 h 30
Mercredi : 10h à 12h & 15h à 17h
Vendredi : 10h-12h
La Fosse Malard
02 96 79 64 27

QUINTIN COMMUNAUTE

2 rue Saint-Eutrope
02 96 79 67 00
www.quintin-communaute.fr

QUINTIN TOURISME

6 Place 1830
02 96 74 01 51
www.tourismequintin.com

PISCINE OPHEA

1 rue Fosse Malard
02 96 58 19 40

GENDARMERIE

rue de Moncontour
Tél : 17
Tél administratif : 02 96 74 80 17

CENTRE DE SECOURS

rue du Marché aux Chevaux
Tél : 18
Tél administratif : 02 96 74 93 74

RÈGLES D'URBANISME, DU NOUVEAU AVEC L'AVAP



Extrait du plan cavalier de la ville de Quintin réalisé par Damien Cabiron en 2013

Qu'est-ce qu'une AVAP ?

L'AVAP (Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) a pour vocation la protection de l'histoire patrimoniale de la commune.

Au sein d'un périmètre délimité elle comprend un règlement contenant des prescriptions visant la mise en valeur du bâti et des paysages, en y intégrant les objectifs de développement durable.

Dans ce périmètre, tous les travaux de construction, de démolition, de déboisement, de plantation, de transformation et de modification de l'aspect des immeubles bâtis et non bâtis sont soumis à l'autorisation préalable délivrée par l'autorité compétente, après avis de l'Architecte des Bâtiments de France, suivant l'article L.642-6 du Code du Patrimoine.

Les prescriptions de l'AVAP, servitudes d'utilité publique, s'ajoutent aux dispositions du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

De la ZPPAU à l'AVAP

Depuis 1976, date de l'adhésion de Quintin à l'association des Petites Cités de Caractères, le patrimoine architectural de notre

cité est reconnu. La création de la première ZPPAU (Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain) en septembre 1987 a permis la mise en place des règles de protection du patrimoine à l'intérieur d'un périmètre justifié par des motifs d'ordre esthétique et historique. Ce périmètre s'est substitué au rayon des 500 mètres du champ de visibilité des monuments historiques, souvent mal adapté à la réalité du terrain.

En 2009, l'étude de la transformation de notre ZPPAU en ZPPAUP est engagée afin d'associer la protection et la mise en valeur du paysage à celle du patrimoine bâti.

Mais la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 (engagement national pour l'environnement) a fait évoluer cet outil en AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine), dispositif prenant en compte des intérêts historiques, paysagers, architecturaux, urbains, dans le respect du développement durable du territoire.

Les communes dotées d'une ZPPAU ou ZPPAUP sont en obligation de les transformer en AVAP et ce avant le 14 juillet 2016.

Retrouvez la présentation de l'AVAP en pages centrales de ce bulletin.

AGENDA

NOVEMBRE

Sam 7 & dim 8 : Festival des Chanteurs de rue et Foire Saint-Martin



Mer 11 : Commémoration de l'armistice du 11 novembre :

- 10 h 30 : messe du souvenir à la Basilique
- 11 h 30 : formation du cortège devant la Basilique
- 11 h 35 : cérémonie au Monument aux Morts
- 12 h 00 : vin d'honneur à la mairie, offert par la Ville de Quintin

Ven 13 : Loto du Quintin Roller Club

Dim 15 : Bal de l'Union Bouliste

Mer 18 : Repas du Club de la Roche Longue

Jeu 26 : Conseil municipal

Dim 22 : Vide greniers organisé par le Comité des Fêtes (attention changement de date cette année) à la salle des fêtes, la MJC et l'espace sports d'adresse. Inscriptions pour les exposants au 02 96 74 99 74 ou 06 67 75 68 09

Sam 28 : Fest Noz de Dañs Bro

Dim 29 : Concert de l'Heure Musicale, 17h, Chapelle Saint-Yves. L'heure de la musique baroque (Händel, Rameau, Piazzolla), clavier et flûte à bec avec Pascal TUFFÉRY et Claude HAMON



*Pascal Tufféry et Claude Hamon
Invités de l'Heure Musicale*

Dim 29 : Bal du Club des lilas de Plouvara

PERMANENCES D'ACCUEIL DE LA MISSION LOCALE DE SAINT-BRIEUC SUR LA COMMUNE DE QUINTIN

Mardis 3, 10, 17 et 24 novembre, de 14h à 17h, au siège de Quintin Communauté (2, rue Saint-Eutrope) . Sur RDV au 02 96 68 15 68.

NOVEMBRE À LA GALERIE CAP'ART

- Les 6, 7 et 8 novembre

EXPOSITION COLLECTIVE, dans le cadre du Festival des Chanteurs et de la Foire Saint-Martin, de 10h à 12h et 14h à 18 h 30.

- Du 24 novembre au 19 décembre

Exposition MICHEL AROUCHE : peintures à l'huile, gravures, collages

Galerie Cap'Art, au service des artistes et du public depuis 22 ans

37, Grand'rue, entrée libre

Mardi et samedi : 10h/12h et 14h/18 h 30

Mercredi et vendredi : 14h/18 h 30

Tél : 02 96 79 96 75



À venir... en DÉCEMBRE

Mer 2 : Goûter des Aînés

Sam 5 : Animations du Téléthon

Sam 5 : Sainte-Barbe

Sam 5 & dim 6 : Marché de Noël à l'Hôpital organisé par l'association Les Tournesols

Dim 6 : Elections régionales, 1^{er} tour

Mar 8 : Conférence de Marc DUFUMIER à la MJC, « Quelles agricultures pour nourrir correctement et durablement l'humanité toute entière ? » Marc Dufumier, ingénieur agronome, est professeur émérite en agriculture comparée et développement agricole à l'AgroParistech. Il est régulièrement sollicité par les gouvernements étrangers confrontés à des crises alimentaires ou agricoles (entrée gratuite).



Conférence / Débat
« Quelles agricultures pour nourrir correctement et durablement l'humanité toute entière ? »

Marc DUFUMIER, Ingénieur agronome, est professeur émérite en agriculture comparée et développement agricole à l'AgroParistech.

Expert auprès de de la FAO et de la Banque mondiale, il est régulièrement sollicité par les gouvernements étrangers confrontés à des crises alimentaires ou agricoles.

Marc DUFUMIER est aussi président de la société associative pour le Pays-de-Bretagne, René Desmet, Institut du conseil agricole de la Fédération Française des Agriculteurs, membre du conseil scientifique de l'Institut de recherche pour le développement (IRD), président de la Plate-forme pour la concertation Agricole (PCCA) et administrateur du Centre d'art et de recherche internationale (CAR).

Partez ses publications :

- FAMINE AU SUD MALINOUE AU NORD
- 50 ANS DE RECHERCHES EN AGRICULTURE COMPARÉE
- Agricultures et Développement

Plus d'infos au 02 96 74 92 53 ou sur www.mjc.paysduquintin.fr

Mer 9 : Don du sang

Dim 13 : Elections régionales, 2^{ème} tour

Dim 20 : Bal de l'Amicale laïque

ARMOR EMPLOI

2, Impasse de la Pompe 02 96 74 07 53

est ouvert au public les lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8 h 30 à 12h et de 13 h 30 à 17h.

7 ET 8 NOVEMBRE : FESTIVAL DES CHANTEURS DE RUE

Il y a 50 ans, l'année 1965

Chaque année, depuis 20 ans, le Festival des Chanteurs de rue et la Foire Saint-Martin se dotent d'un « thème » qui se veut le fil rouge, à la fois, des animations organisées par le monde rural dans leur espace dédié (parking des Forges et rues adjacentes), des décorations des vitrines des commerçants, des invités aux défilés costumés, du répertoire des chanteurs de rue, du menu de la soirée de gala du samedi soir à la salle des fêtes.

Après avoir visité et parfois revisité nombre de thématiques agricoles comme le cochon, le lait, la pomme, la pomme de terre, le sarrazin... Sous l'impulsion de Roger Huiban, responsable de la commission chanteurs, les organisateurs ont choisi cette année une thématique à la fois ouverte et plus ciblée, « c'était il y a 50 ans, l'année 1965 ».

C'est vrai qu'elle est riche de souvenir cette époque, encore si proche de nous, mais que les plus jeunes n'ont pas connue. Il va y avoir des choses à leur faire découvrir !

La mayonnaise a vite pris. Chacun des groupes de travail s'est emparé du thème pour le décliner à sa façon et avec ses propres moyens. Alors ne ratons pas le rendez-vous de ce week end qui s'annonce riche en couleurs, en décibels, en rencontres, en émotions et en plaisirs avec le char Yéyé, Salut les Copains, transistor, mini-jupe, R16, clin d'œil au Tour de France et au football, tracteurs et matériels agricoles de l'époque... et plein de chansons de 1965 comme *Aline*, *Capri c'est Fini*, *Mes mains sur tes hanches*, *Quand il est mort le poète*, *Le travail c'est la santé*, *Poupée de cire Poupée de son...* mais aussi *Loguivy de la Mer* de François Budet...

Contact : Valérie Chastel coordinatrice 02 96 74 99 75, chanteursderue@gmail.com

JURY du Festival IN

Président

Bernard BEAUFRERE, poète et chanteur Montmartois

Membres

Romain QUEFELLEC, co-président du Festival Le Trouhardoux

Martine RANNOU, présidente de l'Heure Musicale

Patrick MARTIN, président du Festival de Bretagne Sud Damgan

Christian COLIN, président des Goualantes Théopolitaines de Villedieu-sur-Indre

Alexandre HENRY, président du Festival du Petit Village

LES INCONTOURNABLES DU FESTIVAL

La Foire Saint-Martin

Artisans et commerçants dans les rues. Producteurs locaux...

Camelots... Châtaignes grillées

La Maison des P'tites Fermières

Entrez dans la maison et rencontrez nos p'tites fermières

Contous et disous

Fabrication de beurre

La Ferme d'antan

Battage à l'ancienne, grilleur de cacahuètes

Pressoir à cidre avec manège de mulets

Animaux de la Ferme

Lard patates

Lavoir et lavandières, vieux métiers avec les Tréteaux de l'Etoile

PROGRAMME

Samedi 7 et dimanche 8

FESTIVAL OFF avec plus de 50 groupes et artistes, chantant dans les rues

Concerts de 30 mn au **P'tit Bal** et à la **Guinguette**. Avec anciennes palmes d'Or, coup de cœur... Gratuit

Concert du P'tit Fermier (dim. 16 h 30)... Durée 1h. Tarif : 2 €

La rue des Confréries : confréries bretonnes et belges, autour de la Guinguette. Dégustation et animation.

Défilés costumés à 11h et 15 h 30 : avec chanteurs, voitures anciennes, vieux métiers, confréries, groupes de musique, char Yéyé : année 1965 ...

Bœuf à 18h : autour du podium central.

Restaurations sous chapiteaux avec animation chansons. Au menu : jarret frites, lard patates, galettes saucisses, châtaignes grillées, vin chaud, crêpes caramel beurre salé...

Samedi 7 de 11h à 18h

FESTIVAL IN, avec 10 chanteurs sélectionnés en concours.

- **Tue Têt**, accordéon et Violon (29 Douarnenez)

- **Aco et Taca**, accordéons chromatiques (Japon Yokoham)

- **Jour de Fête**, orgue et contrebasse (17 La Tremblade)

- **La P'tite NINIE**, orgue et accordéon (72 Le Mans)

- **Matin D'Printemps**, guitare (29 Rosporden)

- **Aymeric Jullien**, guitare (33 Créon)

- **La Belle et la Bête**, guitare électrique (56 Mauron)

- **Les Fill'O Kazou**, guitares, percussion, accordéon (91 Saint-Germain les Corbeil)

- **Savignoni Bello**, guitare, banjo, accordéon diatonique, harmonica (12 Gages)

- **Les Déchantés**, accordéon, trompette, guitare (22 Quessoy, Yffiniac, Plédran)

Samedi 7 à 20h

- **Dîner spectacle** : à la salle des fêtes (25 €). Réservation à l'Office de tourisme 02 96 74 01 51.

- **Soirées OFF** : deux ambiances pour le prix d'une (8 €). Accès aux deux salles, pas de réservation : cabaret à la MJC et Boite à Musik à la salle sports d'adresse avec une vingtaine de chanteurs de rue en programmation. Buvette et petite restauration sur place. Vin chaud, galettes saucisses, crêpes.

- **Restaurants et bars de la ville** : repas avec animation.



VIE LOCALE

ÉTÉ RÉUSSI POUR LES « JEUNES QUINTINAIS EN ACTION » !

La Coopérative Jeunesse de Services (JQA) de Quintin a achevé ses activités le mardi 25 août dernier à l'issue d'une cérémonie de clôture organisée par les jeunes, dans leur local rue Château-Gaillard. Et pour la 3^{ème} année consécutive, cette expérience a été une réussite, tant pour les jeunes coopérants que pour les habitants bénéficiaires de leurs services.

Cet été, ce sont 13 jeunes (8 filles et 5 garçons), âgés de 16 à 18 ans, résidant sur le territoire communautaire, qui ont monté leur entreprise coopérative.

Sous la conduite de leurs deux animateurs, ces jeunes ont appris, collectivement et dans un esprit d'entraide et de coopération, à organiser et gérer un projet de groupe, à réaliser un plan de communication, à démarcher les clients, à établir devis et factures, et à réaliser des prestations de qualité.

26 contrats ont été réalisés sur six semaines d'activités, essentiellement chez des particuliers (travaux de peinture, entretien d'espaces verts, lavage de voitures, entretien ménager...). La CJS a aussi tenu la buvette « l'Ephémère » sur la Place 1830 et a réalisé une prestation régulière d'accueil des visiteurs à la Maison du Tisserand.

Le chiffre d'affaires réalisé a été de 3 857 €, ce qui a permis de dégager un salaire net par coopérant de 157 €, et ce pour un total par jeune de 218 heures de travail.

Comme leurs prédécesseurs, les jeunes coopérants ont ainsi pu, grâce à la mise en valeur de leurs compétences et la nécessité d'agir ensemble, acquérir une première vraie expérience professionnelle et gagner en autonomie et en maturité.

A noter qu'au niveau national, ce sont 21 CJS qui ont été créées durant l'été 2015, soit 280 jeunes concernés. Dans le départe-

ment, outre la CJS de Quintin qui, avec ses 3 ans d'existence, fait figure de « précurseur », ont été mises en place pour la première année celles de Bégard (« la boîte à services ») et de Saint-Brieuc (« Coop'Actions »).

Lors du bilan, les Jeunes Quintinais en Action ont tenu à remercier tous les partenaires grâce à qui cette aventure collective fut possible : la Coopérative « Avant-Premières », le pôle « Rich'ESS », le Conseil départemental, Quintin Communauté, la MJC du Pays de Quintin et les collectivités locales (Quintin, Le Leslay).



13 jeunes ont intégré la CJS de Quintin cet été

Un remerciement tout particulier fut adressé à Loïc Anger pour le prêt du local de la rue Château-Gaillard.

En conclusion de cet été 2015, le souhait de tous fut de renouveler l'aventure l'été prochain.

Don Paul QUILICHINI

INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME

Suite à la loi pour l'Accès au Logement et à l'Urbanisme (ALUR) qui a formalisé le désengagement de l'Etat dans le cadre de l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme, Saint-Brieuc Agglomération a créé un service commun d'Application du Droit des Sols (ADS). Ce service a pris le relais de la Direction des territoires et de la mer (DDTM) qui assurait auparavant cette mission.

Pour Quintin, la nouveauté, la technicité et l'ampleur de la charge de travail que ce transfert de compétence représentait, ne nous permettait pas d'exercer complètement cette nouvelle mission. Aussi avons-nous (comme 8 autres communes extérieures à Saint-Brieuc Agglomération) conventionné avec l'Agglo pour adhérer à ce service commun, opérationnel depuis le 1^{er} septembre.

Le coût du service est pris en charge en totalité par les com-

munes bénéficiaires au prorata du nombre d'habitants et du nombre d'actes instruits.

Pour les Quintinais, cela ne change rien. La commune reste le point d'entrée pour les particuliers, les entreprises... qui souhaitent déclarer des travaux, obtenir un permis de construire, de démolir ou d'aménager.

Ensuite l'instruction des dossiers d'urbanisme se fait de la manière suivante :

- L'instruction des permis de construire et des déclarations préalables avec création de surface est déléguée à Saint-Brieuc Agglomération.

- L'instruction des déclarations préalables, sans création de surface, et des certificats d'urbanisme de type A est effectuée par Béatrice Pérennes, en charge de l'urbanisme à la mairie de Quintin (ces dossiers représentent 80 % des demandes).

DON DU SANG, REMERCIEMENTS

Au nom des 2 000 malades transfusés chaque mois en Bretagne, l'EFS (Etablissement français du sang) remercie les **88 personnes** qui sont venues donner leur sang le 30 septembre dernier, contribuant ainsi à l'approvisionnement régional qui s'élève à 800 dons quotidiens.

Remerciements également à toutes les personnes qui prennent part à la réalisation de cette collecte, soit par leur implication dans l'organisation pratique, soit par leur participation personnelle.

Contact EFS : 02 99 54 74 18

Prochaine collecte de sang : mercredi 9 décembre.

TRAVAUX EN COURS

Voici la liste des travaux qui viennent de se terminer, ceux en cours de réalisation et les prochains à venir :

- Réfection de la voirie Venelle du Verger - terminée
- Réfection de la voirie rue des Perrières - terminée
- Aménagement et réfection du mur au carrefour de l'avenue du Général de Gaulle et la rue de la Fosse Malard - terminé
- Végétalisation des trottoirs sablés rue René Pléven - terminé
- Réfection du chapeau du mur du Parc Roz Maria, rue du Maréchal Leclerc - en cours
- Marquage des stationnements et pose de plots rue des Doves - à venir
- Marquage stationnements et pose de plots rue des Perrières - à venir
- Pose de plots sur les stationnements rue des Croix Jarrots - à venir
- Création d'un sens unique rue de la Tannerie - à venir
- Création de stop au carrefour de la rue de Robien et la rue des Perrières



LA MAIRIE DÉPOSITAIRE DE L'ANCIEN DRAPEAU DE L'UNC

L'Assemblée générale de la section locale de l'Union Nationale des Combattants (UNC) s'est tenue à la mairie jeudi 22 octobre en présence du président départemental Patrick ALLIX. Cette assemblée présidée par José ARIAS était tout spécialement empreinte de solennité avec dans un premier temps l'annonce par Patrick ALLIX du choix fait par la commission départementale de retenir la candidature quintinaise pour la tenue du prochain congrès de l'UNC des Côtes d'Armor, en 2017. Le président départemental a profité de sa venue à Quintin pour visiter les locaux qui seront investis par plusieurs centaines de congressistes, la salle des fêtes, la basilique, le salle du cinéma Le Rochonen...

Autre moment solennel, la passation des drapeaux. L'association venant d'acquérir un nouveau drapeau, José ARIAS a remis l'ancien en dépôt au maire de Quintin, avant de confier le nouveau au porte-drapeau de la section.

Vint ensuite la cérémonie de remises de la médaille du mérite de l'UNC à cinq récipiendaire, Jean-Pierre AIRAULT, Pierre KERLOVEOU, Marcel RINFFRAY, André SIMON et Claude MORIN.

L'Union nationale des combattants (UNC) rappelle que, outre les militaires ayant effectué les guerres de 39-45, d'Indochine, d'Algérie, d'autres personnes peuvent aussi rejoindre l'UNC. Il s'agit des officiers, sous-officiers et soldats ayant effectué des opérations extérieures, ou leur service militaire, et qui sont de ce fait reconnus « soldats de France »; des jeunes gens ou jeunes filles

ayant effectué leur journée de citoyenneté; des veuves de militaires morts pour la France qui peuvent ainsi poursuivre le devoir de mémoire.



L'UNC peut aussi leur apporter des renseignements sur leurs droits et les accompagner dans l'établissement de leurs dossiers.

Contacts: José ARIAS, président de la section de Quintin, 07 61 29 24 05 ; André SIMON, vice-président, 02 96 79 75 41.

PERMANENCES DES ÉLUS

Mireille AIRAULT, maire : le **mardi de 9h à 11h**

Françoise GUILLOU, adjointe à la communication et promotion de Quintin: le **lundi de 14h à 16h** et le **mardi de 9h à 11h**

Nicolas CARRO, adjoint à la vie associative, culturelle et sportive : le **vendredi de 15h à 17h**

Jean-Paul HAMON, adjoint à l'économie et aux finances : le **samedi de 10h à 12h**

Isabelle AUBRY, adjointe à la vie scolaire, sociale et intergénérationnelle : le **mercredi de 16h à 18h**

Emmanuel THERIN, adjoint à l'urbanisme, l'aménagement et l'environnement : le **samedi de 10h à 12h**

Don Paul QUILICHINI, conseiller délégué aux affaires sociales, solidarité et santé : le **mercredi de 14h à 17h**

CONSEIL MUNICIPAL

Ci-après l'essentiel du Conseil Municipal du 24/09/2015 : l'intégralité du compte-rendu de la séance est consultable en mairie.

Présents : Mireille AIRAULT- Françoise GUILLOU-COROUGE - Nicolas CARRO - Jean-Paul HAMON - Isabelle AUBRY - Emmanuel THERIN
Don Paul QUILICHINI - Rémy PLEVEN - Jean-Yves FRABOULET - Françoise GOLHEN - Marie-Madeleine MAUJARRET - Benoît MORIN
Andrea ORTLEPP - Pierrick PAYOUX - Monique SEBY - Morgane URVOY - Michel CARLUEC - Fabienne MACADRE - Isabelle MAURIN
Daniel THORAVAL.

Absents excusés : Christelle RANNOU (proc. à Morgane URVOY) - Raymond BLEVAT (procuration à Fabienne MACADRE).

Secrétaire : Don Paul QUILICHINI.

TRAVAUX - URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Emmanuel THERIN

Cession de terrain à la commune

La commune va acquérir une bande de terrain d'environ 100 m² en bordure de la rue du Bras d'Argent, propriété de Madame et Monsieur ROYER. Il s'agit d'une régularisation car cette bande a été utilisée pour la mise en place d'une canalisation. Elle a été plantée et est entretenue par la commune. Les frais de bornage et d'acte seront à la charge de la commune.

Elaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP)

La loi de février 2005 impose que tous les établissements recevant du public (ERP) soient accessibles à tous les usagers, qu'elle que soit le type de handicap, avant le 1^{er} janvier 2015. A ce jour la majorité des propriétaires et exploitants sont en retard par rapport à cette échéance. De ce fait le gouvernement a accordé un délai supplémentaire, en contrepartie d'un engagement formalisé dans un Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP), qui se veut être un calendrier de réalisation des travaux d'accessibilité. La ville de Quintin doit aussi réaliser son AD'AP pour ses ERP. Il doit être déposé avant le 27 septembre 2015. Le Conseil municipal approuve l'engagement de la Ville de Quintin dans l'élaboration d'un AD'AP.

Lancement de l'étude d'une opération d'aménagement d'un nouveau quartier et demande de subventions

Rapporteur : Mireille AIRAULT

Après déménagement dans le nouvel hôpital le site actuel, propriété du Centre Hospitalier de Quintin, sera vacant. D'autres emprises peuvent être ajoutées au site de l'hôpital pour constituer un secteur plus vaste de renouvellement urbain : le site des anciens entrepôts Duault, la Salle Verte. Ce secteur présente un enjeu d'aménagement pour la commune du fait de sa position stratégique de proximité avec le centre-ville. De ce fait la commune souhaite lancer une étude de reconversion du site. Un travail a été mené en ce sens avec différents partenaires, l'EPFB (Etablissement Public Foncier de Bretagne), les hôpitaux de Quintin et Saint-Brieuc, l'ARS (Agence Régionale de Santé), Quintin Communauté. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le lancement de cette étude et autorise Madame le Maire à solliciter des subventions auprès des différents partenaires.

AFFAIRES FINANCIÈRES

Taxe sur la consommation d'électricité

Rapporteur : Jean-Paul HAMON

Pour le tarif de la taxe sur la consommation finale d'électricité, les Conseils municipaux sont désormais tenus de fixer un coefficient unique parmi les valeurs de la liste suivante : 0 ; 2 ; 4 ; 6 ; 8 ; 8,50. Le taux précédent fixé par la commune de Quintin étant de 6,3, le Conseil municipal (5 abstentions) vote un nouveau coefficient fixé à 6.

Subvention exceptionnelle à l'association Tiers-Monde

Rapporteur : Don Paul QUILICHINI

Le Conseil municipal (1 abstention) décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 500 € en soutien à un projet pluriannuel de développement de l'apiculture moderne au Bénin et plus précisément pour financer l'achat de matériel apicole.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Fusion des EPCI, désignation de délégués

Rapporteur : Françoise GUILLOU

Cinq commissions de travail sont créées pour travailler sur le projet de territoire de la future Communauté qui pourrait regrouper Quintin Communauté et Centre Armor Puissance 4. Chacune des 14 communes doit désigner un délégué titulaire et un suppléant pour ces commissions. Le Conseil municipal désigne pour Quintin :

- *commission urbanisme, foncier, développement économique et touristique* : titulaire Jean-Paul HAMON, suppléant Daniel Thoraval ;
- *commission environnement-habitat* : titulaire Emmanuel THERIN, suppléant Rémy PLEVEN ;
- *commission culture, sports, loisirs* : titulaire Nicolas CARRO, suppléant Jean-Yves FRABOULET ;
- *commission enfance-jeunesse* : titulaire Isabelle AUBRY, suppléant Pierrick PAYOUX ;
- *commission services à la personne* : titulaire Marie-Madeleine MAUJARRET, suppléant Fabienne MACADRE.

Contrat départemental de territoire : désignation de délégués

Rapporteur : Françoise GUILLOU

Le Conseil départemental soutient les projets d'investissement des communes et des communautés de communes. Une enveloppe de 60 millions d'euros est attribuée pour la période 2016-2020. Les projets éligibles seront des projets communautaires ou des projets des communes, d'intérêt communautaire. Un comité de pilotage composé d'un titulaire et un suppléant pour chaque collectivité (10 communes plus Quintin Communauté) est mis en place pour élaborer le projet de territoire et suivre sa mise en œuvre. Jean-Paul HAMON (titulaire) et Françoise GUILLOU (suppléante) sont désignés pour représenter Quintin au comité de pilotage du contrat de territoire.

QUESTIONS DIVERSES

Présentation du projet d'AVAP

Rapporteur : Emmanuel THERIN

La Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain se transforme en AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine). Le Conseil municipal a pris acte du projet d'AVAP présenté (voir la présentation de l'AVAP en pages centrales du bulletin).

POURQUOI UNE AVAP À QUINTIN ?

Le patrimoine bâti de Quintin présente des typologies très variées qu'il convient de conserver et restaurer :

- Une architecture traditionnelle où dominent le pan de bois et le granit, éléments fédérateurs des différents sites de la commune ;
- Des typologies architecturales variées : maisons urbaines, maisons de tisseurs, hôtels particuliers, manoirs, couvents, chapelles, hôpital ;
- De nombreux exemples d'architecture artisanale et industrielle (distillerie, tanneries, séchoirs, moulins) ;
- Un petit patrimoine d'une grande qualité : lavoirs, fontaines, puits, croix, calvaires.

Si beaucoup a été fait pour la mise en valeur du patrimoine du centre historique, l'évolution des modes de vie et l'industrialisation de la construction, a contribué à l'appauvrissement du plus modeste patrimoine, les maisons d'habitation qui constituent les faubourgs. L'accélération de ce processus depuis ces dernières décennies, a fait parfois disparaître les caractéristiques architecturales du bâti qui faisaient sa qualité, entraînant la dévalorisation du patrimoine architectural.



La mise en valeur de Quintin et de son patrimoine, nécessite la conservation des caractéristiques architecturales reconnues pour les bâtiments anciens. Elle nécessite également d'intégrer les constructions neuves dans la continuité du bâti existant et d'adapter les nouveaux commerces dans les bâtiments existants du centre-ville. Le règlement de l'AVAP sert d'outil pour mettre en œuvre ces objectifs.

Le patrimoine urbain se caractérise par un noyau urbain ancien homogène constitué à l'intérieur de l'enceinte médiévale, auquel s'ajoutent les faubourgs anciens constitués en prolongement des rues principales. Les fronts bâtis continus formant des séquences urbaines, l'alignement de clôtures hautes en pierre, comme les grands domaines paysagers clos de murs, sont des éléments identitaires de Quintin. Il est indispensable de les protéger et de les mettre en valeur.

Les plus de l'AVAP

- Les principes fondamentaux de l'AVAP demeurent ceux de la ZPPAU, si ce n'est que les enjeux environnementaux sont mieux pris en compte.
- Le dispositif de création est plus participatif : concertation avec la population, les associations... consultation de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS), avant et non plus après enquête publique, création d'une instance consultative locale (CLAVAP).
- La gestion des espaces patrimoniaux s'ouvre aux préoccupations du développement durable : gestion optimale du foncier, réduction de la consommation énergétique, exploitation des ressources renouvelables...

Patrimoine et développement durable

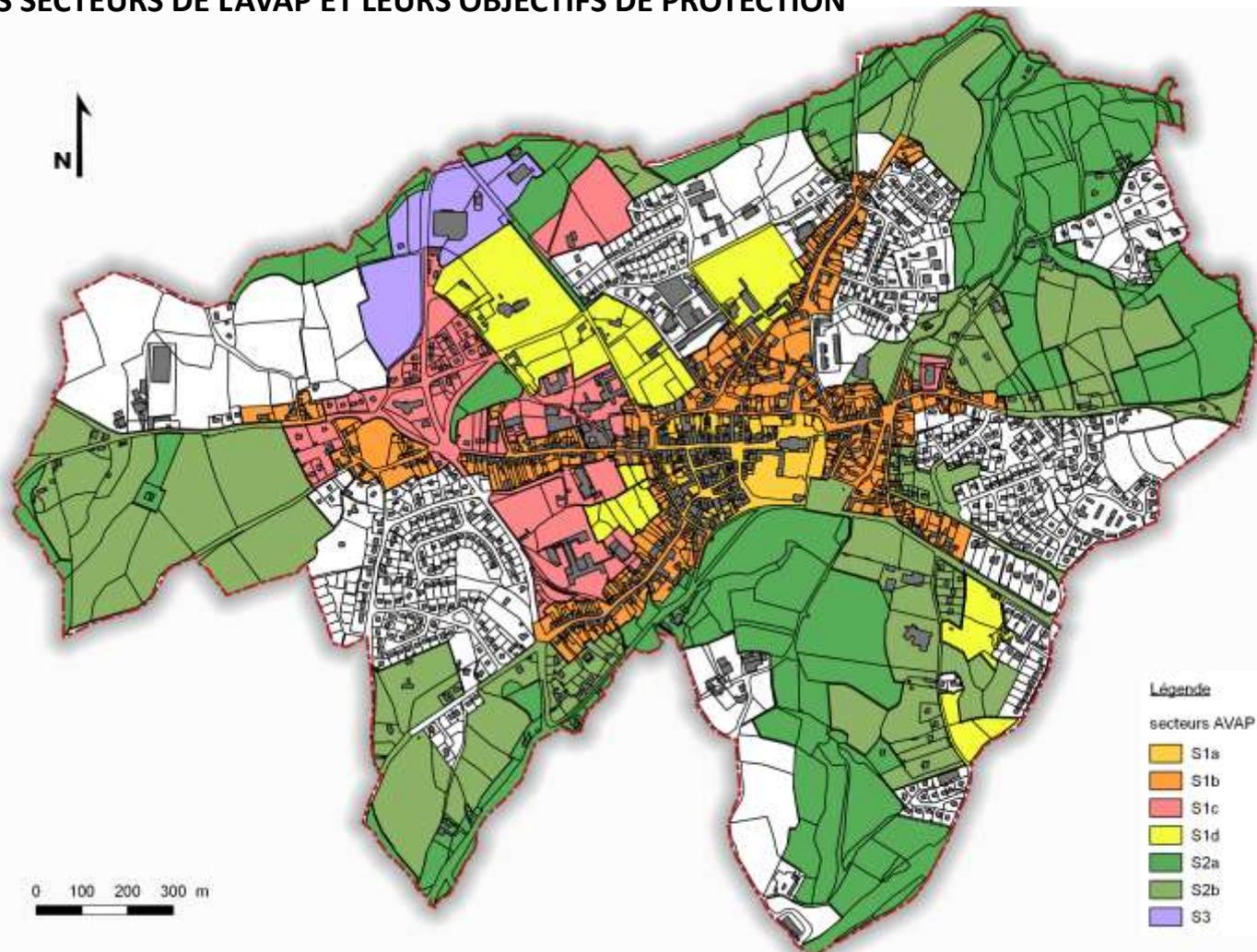
La vocation de l'AVAP est d'intégrer les objectifs du développement durable à l'approche patrimoniale et urbaine.

Le bâti ancien de Quintin reflète une harmonie entre habitat, activité humaine et techniques de constructions locales. Les formes et l'implantation du bâti par rapport à l'ensoleillement, aux vents dominants, ainsi que l'usage de matériaux locaux sont des sources d'inspiration pour les générations futures.

Dans le contexte de l'AVAP, la démarche de réduction de la consommation énergétique et d'intégration des installations de production des énergies renouvelables est définie en cohérence avec la conservation du patrimoine bâti.



LES SECTEURS DE L'AVAP ET LEURS OBJECTIFS DE PROTECTION



Au regard des caractéristiques de la ville, le périmètre de l'AVAP est composé de 3 grands secteurs : le secteur urbain (S1), le secteur paysager (S2) et le secteur d'activités (S3). Un règlement a été établi pour chaque secteur, les prescriptions y sont différenciées selon les caractéristiques propres à chacun.

Secteur urbain S1 avec les sous-secteurs

S1A : noyau urbain médiéval

S1B : anciens faubourgs

S1C : secteur intermédiaire

S1D : grands domaines paysagers

OBJECTIF : y maintenir et renforcer la qualité patrimoniale de l'ensemble urbain.

- Préserver la densité et l'échelle du bâti pour les interventions sur l'existant et pour les constructions contemporaines : trame parcellaire, hauteur et rythme des façades, volumétrie des toitures ;
- Restaurer et mettre en valeur l'ensemble des bâtiments existants dans le respect des formes et des matériaux locaux ;
- Encadrer l'architecture contemporaine en réglementant la trame des percements, les couleurs et en interdisant certains matériaux dissonants ; favoriser l'application des principes du développement durable et les économies d'énergie ;
- Encadrer le traitement des devantures et des enseignes commerciales ;
- Mettre en valeur les espaces extérieurs en réglementant les matériaux et la hauteur des clôtures, les matériaux de sol et la palette végétale ;
- Préserver et valoriser le patrimoine paysager identitaire: les compositions paysagères historiques, les alignements arborés ;
- Préserver les axes de vues remarquables.



Secteur paysager S2 avec deux sous-secteurs

S2A : paysage préservé

S2B : paysage rural et péri-urbain avec son bâti disséminé

OBJECTIF : y préserver et valoriser le paysage naturel avec son patrimoine bâti disséminé.

- Pérenniser la protection des espaces naturels remarquables identifiés dans le PLU (N et EBC),
- Préserver et valoriser le patrimoine paysager identitaire: les haies bocagères, la ripisylve, les alignements d'arbres;
- Préserver les points de vues panoramiques ;
- Mettre en valeur les espaces publics, en réglementant les matériaux et la hauteur des clôtures, les matériaux de sol et la palette végétale ;
- Restaurer et mettre en valeur les bâtiments à valeur patrimoniale (remarquables, de qualité, petit patrimoine) dans le respect des matériaux locaux et des techniques anciennes.



Secteur d'activités S3

OBJECTIF : encadrer la construction des bâtiments d'activité et les plantations sur les parcelles qui jouxtent la rocade de la RD7 à l'entrée Nord de la Ville.

- Construire des bâtiments d'activité qui s'intègrent harmonieusement dans l'environnement paysager par leurs gabarits, matériaux, couleurs ;
- Restaurer et regarnir les haies bocagères existantes ;
- Réglementer les nouvelles clôtures, les plantations, les matériaux de sol des espaces publics ;
- Encadrer l'insertion des installations de production d'énergies renouvelables.



LES ÉTAPES D'ÉLABORATION DE L'AVAP

La procédure de transformation de la ZPPAU en AVAP est menée en association avec un certain nombre de partenaires : les membres de la commission locale de l'AVAP, la Région, le Département, les Chambres consulaires et la population, à travers la mise en place d'une concertation.

L'approbation du document s'effectue à l'issue de ces consultations et d'une enquête publique.

La création de l'AVAP comporte quatre phases :

Phase 1 DIAGNOSTIC

Diagnostic de la ZPPAU et étude des composantes architecturale, patrimoniale et environnementale du territoire

Phase 2 ORIENTATIONS

Définition des orientations du projet de valorisation du patrimoine, en cohérence avec le Plan Local d'Urbanisme.

Phase 3 DOSSIER AVAP

Définition du zonage et écriture du règlement par secteur.

Le dossier finalisé est présenté au Conseil Municipal.

Phase 4 CONSULTATION

- Concertation avec la population.
- Consultation des Personnes Publiques Associées, de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites.
- Arrêt du projet d'AVAP par délibération du Conseil municipal
- Enquête publique pendant laquelle chacun peut donner son avis.
- Approbation de l'AVAP par le Conseil municipal, après prise en compte des éventuelles remarques.

Actuellement démarre la **phase 4** de concertation, avec affichage de panneaux d'information en mairie et mise à disposition du registre des observations du public.

Le dossier de l'Avap a été présenté au Conseil municipal le jeudi 24 septembre.

Les catégories de protection

Indépendamment des secteurs, on distingue plusieurs catégories de protections du patrimoine.

Plan d'intérêt architectural

- Le bâti « **remarquable** » : il s'agit du bâti dont la volumétrie et les éléments architecturaux sont caractéristiques de leur époque de construction, et conservés dans leur ensemble ou du bâti ayant joué un rôle important dans l'histoire de la commune
- Le bâti « **de qualité** » : il s'agit du bâti dont la volumétrie et les éléments architecturaux conservés, sont représentatifs du patrimoine de la ville
- Le bâti « **d'accompagnement** » : il s'agit du bâti s'intégrant dans une continuité urbaine par sa volumétrie et ses matériaux, ou possédant des caractéristiques locales, mais ayant subi des modifications dans sa volumétrie, sa composition ou ses matériaux
- Les « **façades à améliorer** » : bâtiment de qualité dont la façade est dénaturée par des modifications ou destruction accidentelle
- les **remparts** : vestiges de l'ancien château et remparts de la ville, à conserver et restaurer
- Les **murs de clôtures** en pierres : murs de clôtures anciens en pierres, à conserver et restaurer
- Le « **petit patrimoine** » : petit patrimoine architectural caractéristique et ayant lien avec l'histoire de la commune : lavoir, fontaine, chapelle, croix, vierge en façade.

Plan d'intérêt paysager

- Le patrimoine paysager identitaire : haies bocagères, alignements arborés, compositions paysagères historiques remarquables, boisements.
- Les points de vue : cônes de vue, axes de vue.

Concertation publique

Du 1^{er} au 30 novembre

Des panneaux d'exposition présentant le projet de l'AVAP sont mis à disposition dans la mairie et consultables aux heures d'ouverture au public.

Un registre est également mis à disposition pour y inscrire vos remarques sur le projet d'AVAP.

Réunion publique

Mercredi 25 novembre à 20 h 30, à la MJC

Etude menée par :

V.PANIOUCHKINA-MOULLET / HENON TUDOR architectes & SMALT
architectes du patrimoine
Marie-Pierre GOSSET
architecte-paysagiste.



CINEMA LE ROCHONEN

SALLE CLIMATISÉE, ÉQUIPÉE EN NUMÉRIQUE

4 SÉANCES PAR SEMAINE

14, rue Rochonen

www.cinemalerochonen.fr

cinema.lerochonen@laposte.net

Salle : 02 96 79 60 83

Secrétariat : 02 96 74 95 83

**PROGRAMME
DU 5 AU 15 NOVEMBRE**



" L'ÉTUDIANTE ET MONSIEUR HENRI "		Jeudi 05/11 Dimanche 08/11	20h30 20h30	Durée : 1h38
	<p>Comédie – France</p> <p>D'Ivan Calbérac. Avec : Claude Brasseur, Guillaume De Tonquédec, Noémie Schmidt</p> <p>A cause de sa santé vacillante, Monsieur Henri ne peut plus vivre seul dans son appartement parisien. Particulièrement bougon, il finit néanmoins par accepter la proposition de son fils Paul de louer une chambre à une jeune étudiante. Loin de tomber sous le charme, Henri va se servir d'elle pour créer un véritable chaos familial...</p> <p><i>Sortie en France le mercredi 07 octobre 2015</i></p>			
" LES NOUVELLES AVENTURES D'ALADIN "		Vendredi 06/11 Samedi 07/11	21h 21h	Durée : 1h47
	<p>Comédie – France</p> <p>D'Arthur Benzaquen. Avec : Kev Adams, Jean-Paul Rouve, Vanessa Guide</p> <p>À la veille de Noël, Sam et son meilleur pote Khalid se déguisent en Père-Noël afin de dérober tout ce qu'ils peuvent aux Galeries Lafayette. Mais Sam est rapidement coincé par des enfants et doit leur raconter une histoire... l'histoire d'Aladin... enfin Sa version. Dans la peau d'Aladin, Sam commence alors un voyage au cœur de Bagdad, ville aux mille et une richesses... Hélas derrière le folklore, le peuple subit la tyrannie du terrible Vizir connu pour sa férocité et son haleine douteuse. Aladin le jeune voleur, aidé de son Génie, pourra-t-il déjouer les plans diaboliques du Vizir, sauver Khalid et conquérir le cœur de la Princesse Shalila ? En fait oui, mais on ne va pas vous mentir, ça ne va pas être facile !</p> <p><i>Sortie en France le mercredi 14 octobre 2015</i></p>			
" BELLES FAMILLES "		Jeudi 12/11 Dimanche 15/11	20h30 20h30	Durée : 1h53
	<p>Comédie dramatique – France</p> <p>De Jean-Paul Rappeneau. Avec : Mathieu Amalric, Marine Vach, Gilles Lellouche</p> <p>Jérôme Varenne, qui vit à Shanghai, est de passage à Paris. Il apprend que la maison de famille d'Ambray où il a grandi est au cœur d'un conflit local. Il décide de se rendre sur place pour le résoudre. Cette échappée provinciale changera sa vie...</p> <p><i>Sortie en France le mercredi 14 octobre 2015</i></p>			
" PAN "		<i>en 3D</i> Vendredi 13/11 <i>en 2D</i> Samedi 14/11	21h 21h	Durée : 1h51
	<p>Aventure, fantastique – Etats-Unis</p> <p>De Joe Wright. Avec : Levi Miller (II), Hugh Jackman, Garrett Hedlund</p> <p>Proposant un nouveau regard sur l'origine des personnages légendaires créés par J.M. Barrie, le film s'attache à l'histoire d'un orphelin enlevé au Pays Imaginaire. Là-bas, il vivra une aventure palpitante et bravera maints dangers, tout en découvrant son destin : devenir le héros connu dans le monde entier sous le nom de Peter Pan.</p> <p><i>Sortie en France le mercredi 21 octobre 2015</i></p>			

INFORMATIONS PRATIQUES

APPEL À LA GÉNÉROSITÉ ET À LA VIGILANCE

En cette période de fin d'année, pompiers, facteurs vont commencer leurs tournées dans les foyers pour proposer leurs calendriers. Vous êtes encouragés à leur réserver le meilleur accueil.

MAIS ATTENTION aux faux pompiers ou autres démarcheurs indéliques qui peuvent en profiter pour vous abuser.

Soyons donc vigilant : **les véritables agents doivent être en tenue et présenter une carte leur permettant de s'identifier. Les calendriers proposés sont estampillés du logo qui les concerne.**

Ainsi les pompiers de Quintin se présentent toujours à deux, en tenue, et leur photo figure dans le calendrier.

En cas de doute ne pas hésiter à faire le « 17 » très rapidement.



LA PRÉFECTURE NOUS INFORME

Permis de conduire

Depuis le 1er janvier 2014, la mission permis de conduire est recentrée en préfecture des Côtes-d'Armor pour l'ensemble du département.

Depuis le 1er septembre 2014, pour toute demande de duplicata (en cas de vol ou perte) de permis de conduire, un timbre fiscal de 25 € est demandé.

Depuis le 1er mars 2015, le service des permis de conduire est fermé le jeudi matin.

Plus d'informations sur le site www.cotes-darmor.pref.gouv.fr à la rubrique démarches administratives, permis de conduire.

Immatriculations

Depuis le 28 septembre 2015, le tarif des frais d'acheminement pour les immatriculations est passé de 2,50 € à 2,76 €.

STATION D'ÉPURATION : LE TRAITEMENT BIOLOGIQUE

Nous poursuivons la visite de la station d'épuration, la STEP, sous la conduite d'Emmanuel Thérin, adjoint à l'urbanisme et à l'environnement.

A la sortie du dessableur-déshuileur, les effluents débarrassés des graisses et éléments lourds sont dirigés vers le grand bassin afin d'y subir un traitement biologique.

C'est la partie essentielle du traitement. Elle consiste à reproduire, mais en accéléré, le processus naturel qui existe dans les milieux naturels.

Le principe est de mettre en contact les micro-organismes, naturellement présents dans les eaux usées au contact de la pollution à traiter. Cette dernière sert alors de nourriture à ces micro-organismes qui sont mis dans des conditions favorables à leur développement de manière à proliférer au regard de la quantité de pollution à traiter.

Pour ce faire, on alterne des phases d'aération (aérobies) et des phases sans aération (anaérobies) qui permettent de traiter la pollution carbonée et azotée. Une sonde pilote automatiquement l'aération du bassin, produite par de grands rouleaux qui brassent les effluents. La pollution phosphorée est quant à elle



Le grand bassin de la STEP

éliminée par adjonction de chlorure ferrique, produit qui facilite la coagulation des boues sur lesquelles se fixe le phosphore. Les boues sont périodiquement évacuées, emportant avec elles le phosphore.

Il restera une dernière étape pour nos effluents avant que, débarrassés de toutes leurs impuretés et transformés en eau claire, ils ne soient rejetés dans le milieu naturel.

À suivre...

APPELS A LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE

Du 2 au 11 novembre : Campagne de l'Œuvre Nationale du Bleu de France

Sam 14 & dim 15 : Journées nationales du Secours catholique

Ven 20 novembre : Journée internationale des droits de l'enfant

Dim 22 & dim 29 novembre : Campagne nationale contre les maladies respiratoires

Mar 1^{er} décembre : Journée nationale de lutte contre le SIDA (SIDACTION)

PERMANENCES À LA MAIRIE LE SAMEDI MATIN

La mairie est ouverte au public tous les samedis matin, de 10h à 12h. L'accueil est assuré par un conseiller municipal, pendant les permanences des adjoints, Jean-Paul HAMON (économie-finances) et Emmanuel THERIN (urbanisme-environnement).

BIBLIOTHEQUE POUR TOUS

3, Place de la Mairie - 02 96 32 78 95
Abonnement annuel par famille : 13 €.
Prêt des livres gratuit pour les enfants.

Horaires de la bibliothèque :

Mardi : 10 h 30 - 12h
Mercredi : 16 h 30 - 18h
Vendredi : 17h - 19h Samedi : 11h - 12h



NOUVEAUTÉS ADULTES DE NOVEMBRE

ROMANS

Françoise **BOURDON** : Les Sentiers de l'Exil
Vladimir **FEDOROVSKY** : La Volupté des Neiges
Gilles **LEGARDINIER** : Demain j'arrête
Colette **VLERICK** : L'Herbe à la Reine
Colette **VLERICK** : Les Mains de Gabrielle



Contact : Maryvonne de Goussencourt
02 56 44 10 31 ou 06 07 24 91 45.

ROMANS POLICIERS OU THRILLERS

Michel **BUSSY** : Maman a tort
Jean **FAILLER** : Etat de siège pour Mary Lester
Elisa **VIX** : Le massacre des Faux Bourdons

La Bibliothèque Pour Tous propose un service de **livraison de livres** au Foyer logement et également au domicile des personnes qui ne peuvent pas se déplacer facilement. Les personnes intéressées peuvent se signaler à la Bibliothèque pour pouvoir les inclure dans les "tournées".

MÉDIATION FAMILIALE AVEC L'ASSOCIATION « LE GUÉ »

Certaines étapes de la vie (séparation conjugale, conflit familial, choix concernant un parent dépendant...) mettent souvent à l'épreuve les relations entre les membres d'une famille. Dans ces périodes, il peut être difficile de se parler, de décider et d'agir.

Au sein de son service de médiation familiale, l'association « Le Gué » vous offre un espace d'échange. L'objectif est de vous permettre de renouer le dialogue, de trouver des solutions adaptées aux besoins de chacun et de préserver les relations entre les membres de votre famille.

Au préalable à toute médiation, des médiateurs familiaux, diplômés d'Etat, vous recevront, sur rendez-vous, dans le cadre d'un entretien d'information gratuit.

Pour tout renseignement et prise de rendez-vous, contacter Le Gué au **02 96 33**

53 68 ou par le formulaire de contact disponible sur le site www.le-gue.com.



UN CONSEIL DE LA SPA : IDENTIFIER SES ANIMAUX



L'identification des animaux de compagnie est à la fois une obligation légale et une preuve d'amour. En effet, si votre animal est perdu, quelles sont les chances de le retrouver ?

S'il est identifié (par tatouage ou puce électronique), ce sont plus de 9 chances sur 10,

sinon moins de 2 chances sur 10 !

Identifiez votre animal, c'est vital et c'est obligatoire, depuis 1999 pour les chiens et depuis 2012 pour les chats.

Si de gros progrès ont eu lieu pour les chiens, avec plus de la moitié d'entre eux identifiée aujourd'hui, la marge de progression est énorme pour les chats. On estime que moins de 5 % d'entre eux sont tatoués ou pucés.

ETAT CIVIL

NAISSANCE

- 23/09/15 : Mathis DIVOL LOZACH, né à SAINT-BRIEUC



DÉCÈS

- 25/09/15 : Claude REBILLARD, 86 ans, 1 rue des Carmes QUINTIN
- 29/09/15 : Pierre HAMON, 89 ans, 1 rue des Carmes - QUINTIN
- 4/10/15 : Madeleine BERTHELOT, 71 ans, La Salle Verte QUINTIN
- 10/10/15 : Anne LE COVEC, 88 ans, 1 rue des Carmes - QUINTIN
- 12/10/15 : Simone LE COZ, 94 ans, 1 rue des Carmes - QUINTIN
- 14/10/15 : Andrée CHAUVOT, 66 ans, 12 rue de la Barrière QUINTIN

- 15/10/15 : Raymond LESCURIEUX, 96 ans, 1 rue des Carmes QUINTIN

- 17/10/15 : Simone LOUOT, 89 ans, 1 rue des Carmes - QUINTIN

- 24/10/15 : Suzanne LE QUERIC, 95 ans, 1 Allée du Stade Résidentiel - ETABLES-SUR-MER

- 25/10/15 : Lucien DANIEL, 67 ans, 18 rue du Clos Simon PLOUFRAGAN

- 27/10/15 : Paul LE BRET, 74 ans, 6 rue Théodore Botrel QUINTIN

DÉCÈS HORS COMMUNE

- 21/09/15 : Michel HAMON, 68 ans, décédé à SAINT-BRIEUC

- 15/10/15 : Joëlle RUFFAULT, 78 ans, décédée à RIS-ORANGIS (Essonne)



SERVICES

LE CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

Après 10 années passés à la trésorerie de Quintin, Stéphane Guilbert a rejoint Plancoët. Il est remplacé par Gaëlle Bride qui a pris ses fonctions le 1^{er} septembre.

Ce changement est l'occasion pour la nouvelle comptable du trésor de présenter son équipe et de rappeler les services assurés par la trésorerie. Le Centre des Finances Publiques de Quintin est un poste mixte qui s'occupe à la fois de la gestion des collectivités locales (tenue de la comptabilité, paiement des dépenses et encaissement des produits locaux) et du recouvrement des impôts (impôt sur le revenu, taxe d'habitation et taxe foncière). La structure gère l'hôpital, 8 communes (Quintin, Le Vieux-Bourg, Le Leslay, Le Foeil, Plaine-Haute, Saint-Brandan, Saint-Bihy, Saint-Gildas), Quintin Communauté et 4 syndicats intercommunaux, soit à ce jour un total de 43 budgets. Ce Centre est tenu aujourd'hui par une équipe de quatre personnes, Marie-Odile Josse, Sophie Le Roux, Delphine Tanguy et Gaëlle Bride qui vous accueillent les **lundis, mardis, jeudis de 9h à 12h et de 13 h 30 à 16h et le vendredi matin de 9h à 12h.**

Gaëlle Bride rappelle qu'en complément de cet accueil physique et téléphonique, vous pouvez aussi effectuer vos démarches à distance via internet :

- pour les impôts sur le revenu, la taxe foncière et la taxe d'habitation, sur le site www.impots.gouv.fr
- pour le règlement des amendes sur le site www.amendes.gouv.fr
- pour le règlement de la redevance ordures ménagères sur www.quintin-communaute.fr

Pour le règlement de l'impôt sur le revenu, les taxes foncières et taxes d'habitation, il est possible d'opter pour le prélèvement à l'échéance ou le prélèvement mensuel.



De gauche à droite,
Marie-Odile, Sophie, Delphine et Gaëlle Bride

Le prélèvement à l'échéance : vous êtes systématiquement prévenu de la date et du montant du prélèvement ; trois prélèvements (février, mai et septembre) pour l'impôt sur le revenu ; 1 prélèvement annuel pour la taxe foncière (octobre) et pour la taxe d'habitation (novembre ou décembre). De plus, vous bénéficiez d'un avantage de trésorerie car votre compte est débité 10 jours après la date limite de paiement.

Le prélèvement mensuel : il permet d'étaler sur l'année les paiements de vos impôts pour mieux gérer votre budget ; dix mensualités constantes de janvier à octobre avec un étalement possible en novembre et décembre en cas d'augmentation de votre impôt ; les prélèvements sont effectués le 15 de chaque mois.

Enfin, précise la nouvelle Comptable du trésor, il ne faut pas hésiter à venir rencontrer les agents du trésor public en cas de problèmes. « *Nous pouvons trouver des solutions en amont en tenant compte des situations personnelles, proposer un étalement. Il vaut mieux anticiper que d'attendre d'être dans de grandes difficultés* ». **Contact** : Centre des finances publiques de Quintin, place du Martray à Quintin, 02 96 74 93 68.

QUINTIN TOURISME INFOS

DE NOUVELLES PHOTOS POUR QUINTIN TOURISME

Au printemps dernier, en collaboration avec le Comité Régional du Tourisme Bretagne (CRTB), et dans le cadre de la destination « Baie de Saint-Brieuc-Paimpol-Les Caps », Quintin Tourisme a lancé le projet de renouveler sa photothèque.

Les Offices de tourisme de Châtelaudren, Moncontour et la Communauté de Communes de Centre Armor Puissance 4 se sont associés à la démarche afin de mutualiser la commande auprès d'un photographe professionnel commun.

Les thématiques sélectionnées par Quintin Tourisme ont été les suivantes : l'accueil numérique et pour tous à l'Office de Tourisme, la visite adaptée Quintin au doigt et à l'oreille et les équipements culturels.

Emmanuel Berthier, photographe résidant dans le Morbihan a

été le photographe retenu, avec l'aide du CRTB.

Les reportages photos se sont déroulés au mois de juin et la livraison des photos a eu lieu au mois de septembre.

Quintin Tourisme dispose désormais d'une nouvelle base photographique valorisante pour assurer la promotion du territoire.

Les photos sont également mises gratuitement à disposition des partenaires touristiques et consultables via :

<http://www.tourismebretagne-photos.com/>

Voici une sélection des clichés réalisés :

© **Emmanuel Berthier**



Lucie LEC'HVIENT



Quintin au doigt et à l'oreille



Accueil numérique



Maison du Tisserand



Château de Quintin

DANS LE RÉTROVISEUR

FOYER-LOGEMENT : RÉTROSPECTIVE DE LA FÊTE DES 40 ANS

C'est à l'initiative du CCAS que se sont organisées les festivités des 40 ans du Foyer Logement, festivités qui se sont déroulées les 16, 17, 18 octobre derniers pour le plaisir des résidents .

Vendredi 16, c'est avec grand plaisir que les résidents ont pu assister au spectacle de chant des enfants de l'école Notre-Dame, orchestré par Philippe Briens, professeur des écoles, avant de partager un petit goûter convivial intergénérationnel.



Samedi 17, petit flash-back autour du verre de l'amitié, le temps d'un discours de Madame le Maire, Mireille Airault, qui rappelle le passage successif des différents maires, directeurs et gestionnaires du foyer, et laisse la parole aux personnalités présentes, Yvonik Danard, ancien directeur, François Kergoat et Claude Morin, anciens maires, Yvette Le Gallic, ancienne adjointe et nouvelle résidente du Foyer, et Marc Le Fur, député, le temps d'évoquer un peu d'histoire du foyer logement et quelques anecdotes.



Puis, c'est autour d'un repas festif, que se prolongera le partage des souvenirs pour les invités et les résidents, avant d'assister au spectacle du groupe folklorique Dañs'Bro.

Dimanche 18, les festivités se sont tournées en direction des résidents et de leurs familles, le temps d'un petit goûter festif, agrémenté d'un spectacle musical proposé par Jean-Luc Plante, artiste imitateur-interprète, pour le plaisir de tous. C'est ainsi que se clôtureront ces trois jours de fête.



Un grand merci aux personnels du foyer ainsi qu'aux bénévoles qui se sont mobilisés pour la mise en œuvre et la réussite de ces beaux moments de partage.

Bernadette BOULIER

JOURNÉE DU COMMERCE, LA MOBILISATION VA SE POURSUIVRE



Samedi 10 octobre, pour la première fois la ville de Quintin et ses commerçants étaient engagés dans la Journée Nationale du commerce de proximité, de l'artisanat et du centre-ville.

Conjuguée avec les animations de Quintin Tourisme pour les Cavales d'Automne qui se déroulaient le même jour près de la MJC, elle a permis de resserrer les liens entre les acteurs économiques de la cité et avec les consommateurs. L'ambiance était donnée par les fanions et ballons qui « fleurissaient » vitrines et fenêtres des boutiques. Nombres de gestes d'accueil privilégiés étaient offerts aux chalands qui poussaient la porte des commerces. Le lien avec les Cavales était tissé par l'exposition des photographies de commerçants et artisans et de photos de chevaux, réalisées par les photographes amateurs du pays de Quintin de l'Atelier Découverte Photo et du Club photo de la MJC. Ces photos, installées par les services de la ville le long du château, du mur de la chaussée de l'étang et à travers le camping, invitaient à cheminer d'un site à l'autre.

Les peintres locaux étaient aussi mobilisés, sollicités par les commerçants pour produire une œuvre illustrant les valeurs du commerce de centre-ville. Quant à l'association des Acteurs Économiques Quintinais, elle invitait à redécouvrir la ville au fil des trois parcours d'un rallye urbain agrémenté de questions sur l'histoire de Quintin. La journée s'est conclue place 1830, où acteurs économiques et élus se sont retrouvés pour un premier bilan et la proclamation des résultats. Pour le concours des artistes, c'est Marie-Paule le Ray de Lanfains qui remporte la palme, devant André Corlay et Elisabeth Forssander. Tous trois se sont vu remettre des bons d'achat. Quant aux rallyes découverte ils ont été prolongés jusqu'au samedi suivant pour permettre à un plus grand nombre d'y participer.

Pour tous, il est apparu qu'une nouvelle dynamique se mettait en œuvre entre les acteurs économiques. Celle-ci va se poursuivre, ont annoncé les différents partenaires. Le prochain rendez-vous est fixé à Noël pour des animations commerciales en cours de préparation.



à Noël pour des animations commerciales en cours de préparation.

Françoise GUILLOU

Bulletin d'informations municipales de la Ville de Quintin

Directrice de publication : Mireille Airault

Directrice-adjointe : Françoise Guillou

Réalisation : Béatrice Pérennès / Johan Ruellan

Rédaction : Municipalité de Quintin

Imprimerie : Imprimerie Quintinaise Tirage : 1 700 exemplaires

Crédit photos : Service communication

Dépôt légal : Novembre 2015